









AIDE À LA PERSONNE à domicile et en établissement





L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, sites Internet... Les publications de l'INRS sont diffusées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et, en particulier, les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

«TutoPrév' accueil Aide à la personne » vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de:



- > vérifier, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > préconiser ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Source CNAMTS 2012

LES SUPPORTS PROPOSÉS

> Pour le nouvel arrivant

☑ Quatre planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers d'aide à la personne dans deux environnements distincts, à domicile et en établissement:

- > au domicile de Monsieur X,
- > au domicile de Madame Z,
- > chambres et salles de bain en établissement,
- > lingerie et espaces communs en établissement.



☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet au nouvel arrivant de préciser la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.



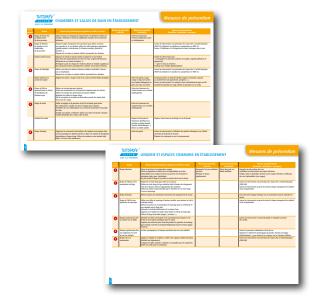
> Pour le chargé de l'accueil des nouveaux embauchés

☑ Quatre planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



Quatre tableaux recensant des mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque







Vous pouvez:

- □ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site: www.inrs.fr/tutoprev

LE MODE D'EMPLOI

Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au nouveau d'observer la planche illustrée et de repérer les situations de travail présentant des risques. Il peut les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.



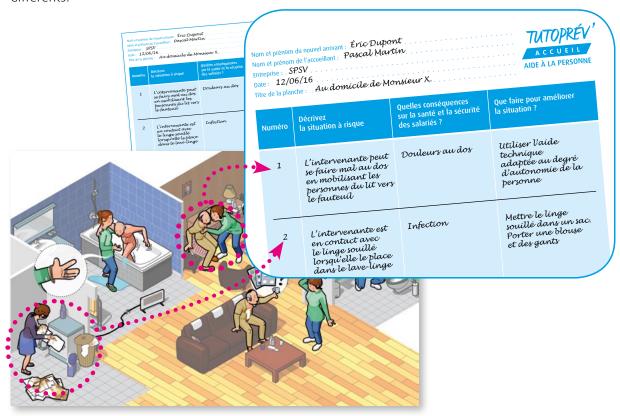
Consignes à donner au nouvel arrivant

Dans vos métiers de l'aide à la personne, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité, celle de vos collègues et celle des personnes prises en charge, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques.

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.



7 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposé des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



En tant que chargé de l'accueil des nouveaux, vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' pédagogie Aide à la personne à domicile et en établissement » téléchargeable sur le site:

www.inrs.fr/tutoprev au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.



Les principaux risques du secteur de l'aide à la personne

Dans le secteur de l'aide à la personne, les situations à risque sont principalement dues à:

- > la mobilisation des personnes et à la manutention de charges (maux de dos, bras, épaules, cou...),
- > les chutes et glissades,
- > les risques psychosociaux (stress, confrontation à la maladie, à la violence, à la mort...),
- > les risques infectieux,
- > les risques chimiques (produits d'entretien, produits cytotoxiques...).

Plus spécifiquement à domicile, la visite préalable à la prise en charge est un temps qui doit permettre le repérage des risques professionnels, voire une sensibilisation du bénéficiaire à ces risques qui souvent constituent aussi pour lui un risque d'accident domestique (chute, brûlure, électrisation...).

De plus, le contrat de prestation entre la structure et le bénéficiaire doit rappeler les limites de la prestation et, pour ce faire, aborder un certain nombre de points contribuant à prévenir les risques pour le salarié comme pour la personne aidée (préciser, par exemple, qu'il faut isoler les animaux domestiques et qu'il est interdit au salarié d'utiliser un matériel électrique endommagé, qu'il est interdit au bénéficiaire de fumer durant l'intervention du salarié...).

Enfin, compte tenu du rapport triangulaire (structure employeur, bénéficiaire, salarié) existant en mode prestataire (salarié employé de la structure intervenant au domicile du bénéficiaire), le salarié doit alerter l'organisme qui l'emploie de toute difficulté à laquelle il est confronté afin que celui-ci intervienne auprès du bénéficiaire.

Lorsque le salarié est employé par le bénéficiaire (emploi direct ou mode mandataire), le salarié doit attirer l'attention du particulier employeur sur les risques auxquels il est exposé et lui demander de prendre toute mesure pour les prévenir.

Toute mesure de prévention d'un risque particulier (chute, TMS...) doit s'inscrire dans une démarche globale d'évaluation et de prévention de l'ensemble des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.

Les documents pour les nouveaux arrivants



Vous pouvez:

- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site: www.inrs.fr/tutoprev

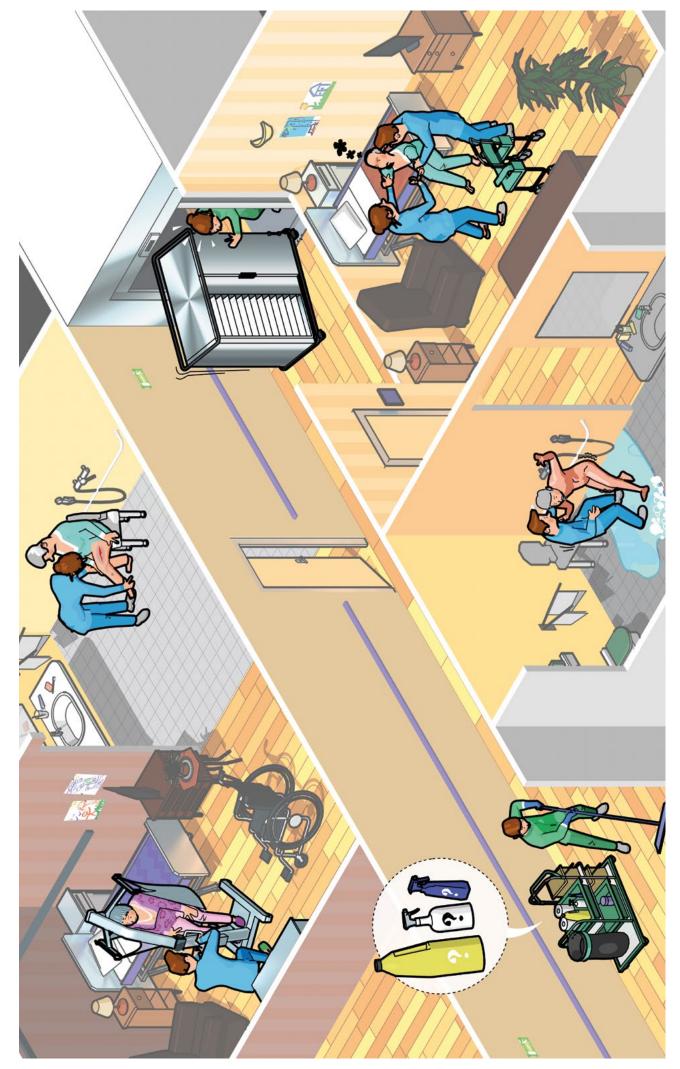
Prénom:

Prénom:



CHAMBRES ET SALLES DE BAIN EN ÉTABLISSEMENT

Prénom: Nom:



Prénom:



Nom et prénom du nouvel arrivant:	•
Entreprise:	ACCUEIL
Date:	AIDE À LA PERSONNE
Titre de la planche:	

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés?	Que faire pour améliorer la situation?

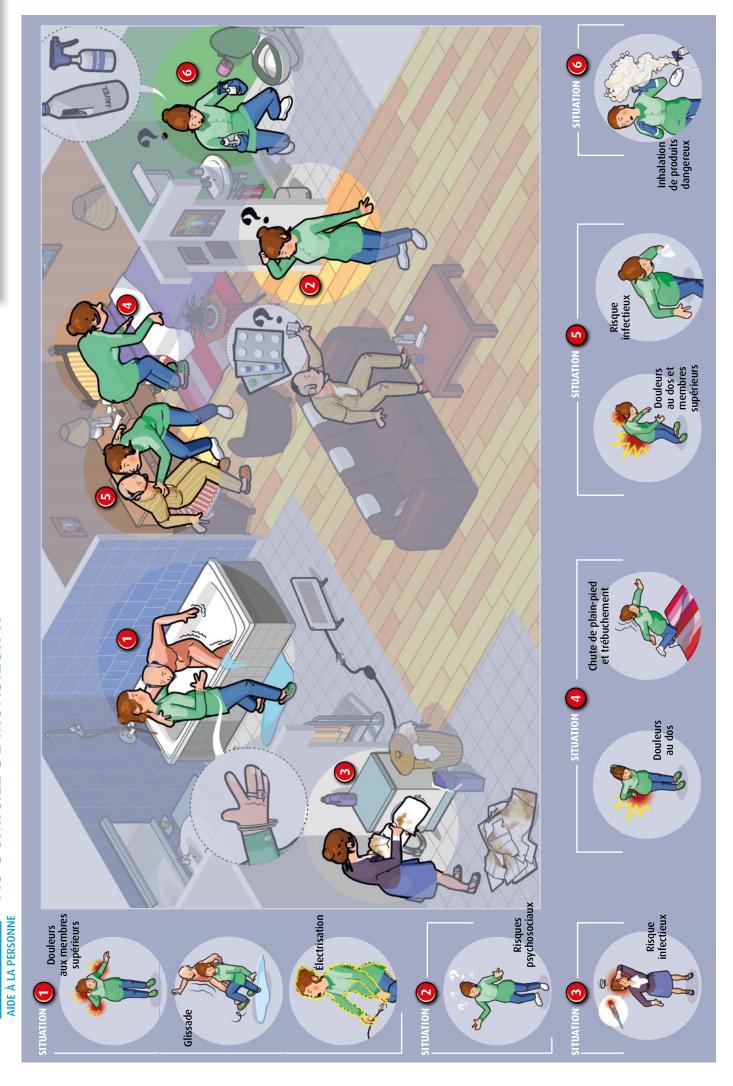
Les documents pour la personne chargée de l'accueil

(tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)



Vous pouvez:

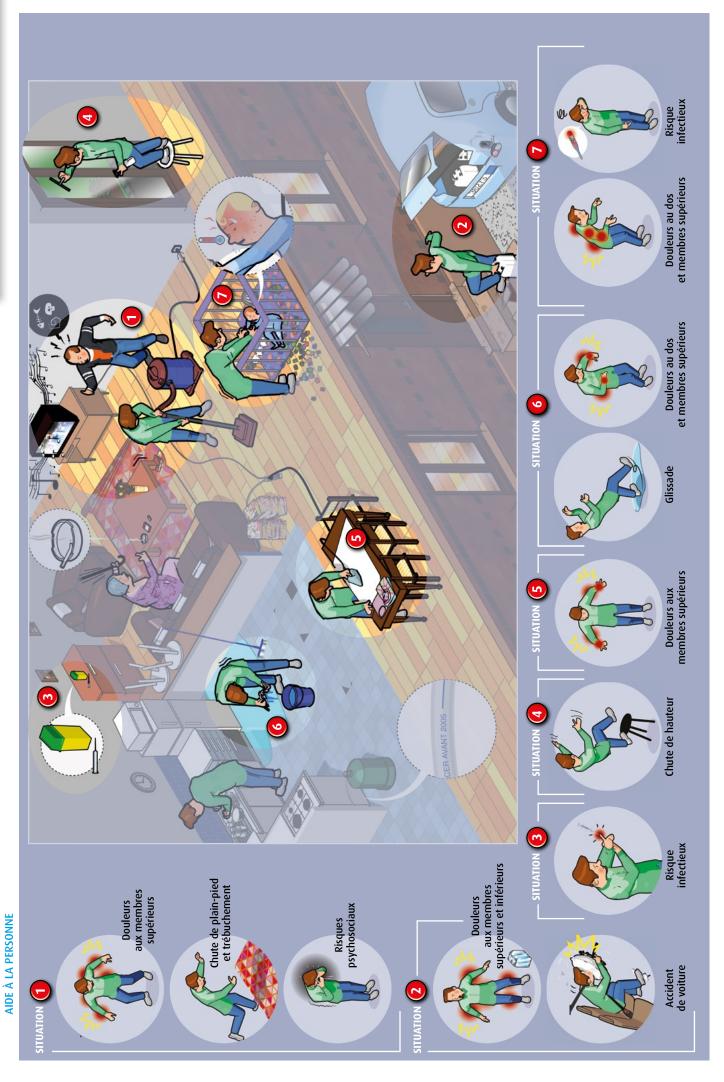
- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev





TATOPRÉV' ACCUEIL AU DOMICILE DE MONSIEUR X AIDE À LA PERSONNE

N° de	;		Mesures de protection	Mesures de protection	Mesures complémentaires
situation	Risque	Mesures de prevention pour supprimer ou reduire le risque	collective	individuelle	(formation – information – consignes)
A	Risque de TMS lors de la sortie de la baignoire	Choisir un autre mode d'aide à la toilette (lavabo). Transformer la baignoire en douche. Installer un siège pivotant.	Mettre des barres d'appui au niveau de la baignoire. Placer un tapis antidérapant dans la baignoire.	Porter des vêtements facilitant les mouvements.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque de chute (glissade)	Mettre en place des parois pivotantes ou rideaux de douche pour limiter les projections. Procéder à l'essuyage de la personne avant la sortie.	Placer un tapis antidérapant.	Porter des chaussures fermées maintenant le pied et antidérapantes.	Essuyer les projections d'eau.
	Risque électrique	Utiliser un appareil en bon état. Préchauffer la salle de bain et débrancher le radiateur avant l'aide à la toilette.			Vérifier le bon état visuel des appareils électriques. Faire intervenir un professionnel (réparation du matériel défectueux, implantation des appareils électriques en zone humide).
2	RPS (comment refuser une demande non prévue dans la mission)	Faire clarifier par la structure auprès du bénéficiaire, de la famille et de l'aidant ce qui est attendu concernant la prise de médicaments, selon la réglementation en vigueur.			Le pilulier est obligatoire pour donner les médicaments au bénéficiaire (pilulier de taille adaptée et préparé par un infirmier, un pharmacien ou par la famille). Mettre en place une démarche de prévention des RPS (voir outil INRS « Faire le point sur les RPS dans le secteur sanitaire et social »).
<u></u>	Risque infectieux au contact du linge souillé	Séparer le linge souillé dans un sac pour qu'il ne soit pas au contact de la blouse. Laver à 60° au moins. Hygiène des mains: lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique.		Porter une blouse et des gants à usage unique.	
4	Risque de TMS lors de la réfection du lit bas collé au mur	Organiser l'espace pour faciliter l'accès au lit, déplacer le lit pour le rendre accessible. Rehausser le lit (lit électrique à hauteur variable ou rehausser avec des pieds ou des cales).			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque de chute lors de la réfection du lit ou de la mobilisation de la personne au lit	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques).		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	
G	Risque de TMS lors de la mobilisation de la personne du lit au fauteuil	Utiliser l'aide technique si elle est disponible: verticalisateur, lève-personne selon le degré d'autonomie de la personne Demander l'aide d'un membre de la famille ou d'un autre professionnel. Refuser une mobilisation dangereuse pour le salarié et la personne aidée.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque infectieux au contact de la personne	Respecter les règles d'hygiène professionnelle (se laver les mains après contact direct avec la personne, retirer les bijoux, pas de vernis, ongles courts).			
9	Risque chimique lors de l'entretien des WC	Utiliser les produits dans leur conditionnement d'origine sans les mélanger. Utiliser les produits dont l'étiquette est en bon état et lire l'étiquette.	Aérer la pièce (ouvrir la fenêtre et/ou travailler porte ouverte).	Porter des gants de ménage à manchette.	Former les intervenants à l'utilisation des produits ménagers pour maîtriser la compréhension des pictogrammes. Éviter les produits surpuissants (acide chlorhydrique, soude caustique). Dresser une liste de référence de produits.

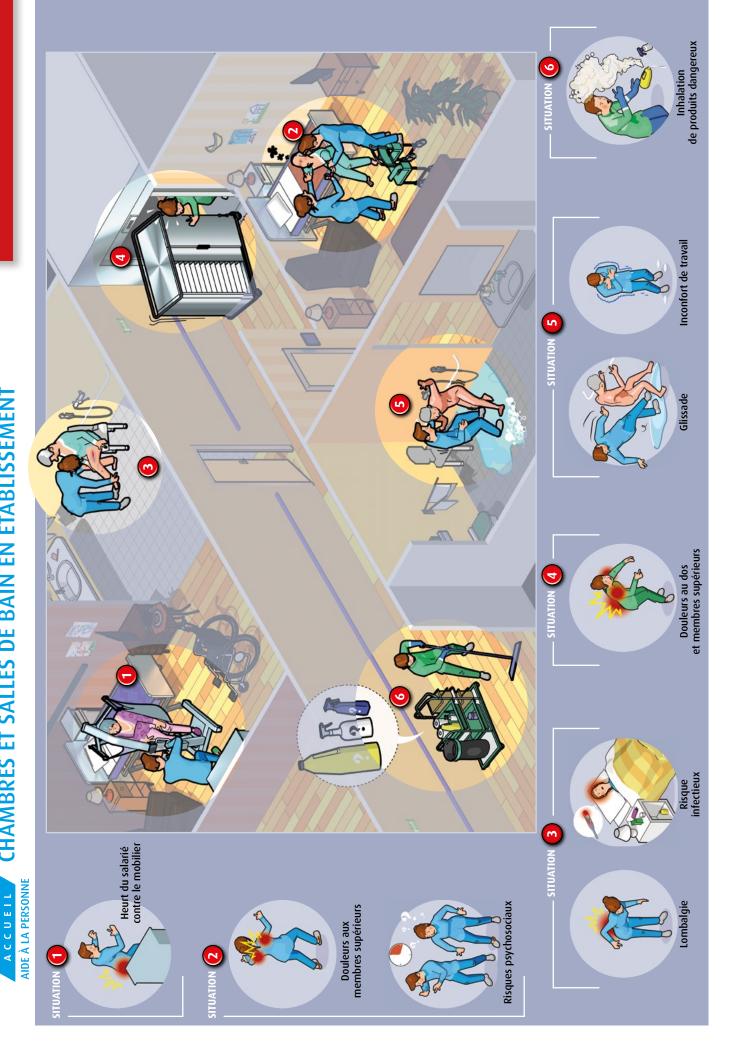




TATOPRÉV' ACCUEIL AU DOMICILE DE MADAME Z AIDE À LA PERSONNE

N° de situation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
- 0	Risque de TMS liés à l'utilisation de l'aspirateur lourd, peu maniable et du matériel d'entretien de la cuisine	Organiser l'espace pour limiter l'encombrement et éviter de se heurter contre le mobilier. Utiliser un matériel léger et maniable. Utiliser un balai-essoreur avec seau combiné. À défaut, utiliser une chaise stable pour poser le seau.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences. Former aux techniques professionnelles de nettoyage (remplir le seau à moitié).
	Risque de chute lors de l'entretien du logement	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques). Attendre que le sol soit sec pour circuler.		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	Former les intervenants aux techniques professionnelles de nettoyage.
	Risque de RPS face à la violence physique et verbale du bénéficiaire et de la famille	Apaiser les tensions par l'échange. Faire remonter les difficultés à l'encadrement et solliciter son intervention. Faire clarifier par la structure les missions de l'aidant auprès du bénéficiaire et de la famille.			Former les intervenants à l'approche des personnes en difficulté psychologique et sociale ou atteintes de maladies avec troubles cognitifs. Organiser des groupes de parole pour évoquer les difficultés émotionnelles.
8	Risque de TMS liés au port d'objets lourds (courses, bouteille de gaz)	Avoir recours à un service de livraison à domicile pour les courses lourdes (packs d'eau, lessive) ou solliciter un membre de la famille. Répartir les courses dans le temps pour éviter de porter des charges excessives (multiplier les ports de petite quantité). Privilégier les conditionnements de petit format. Demander à la famille ou au bénéficiaire de changer la bouteille de gaz ou, au moins, de l'aide.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS AD ou PRAP2S). Maintenir et actualiser les compétences. Utiliser un caddie 3 roues. Remplacer l'électroménager au gaz par de l'électrique.
	Risque lié aux déplacements professionnels	Choisir l'itinéraire le plus sûr selon le moyen de transport utilisé. Organiser et planifier les déplacements. Prévoir une solution alternative au cas où le déplacement est impossible. En cas d'utilisation d'un moyen de transport individuel (vélo, voiture), vérifier le bon état et bien caler les objets transportés. Planifier des créneaux d'échange téléphonique encadrement/aide à domicile en dehors des heures de déplacement.		En cas de marche à pied ou à vélo, porter des chaussures tenant bien le pied et confortables, des vêtements avec bandes réfléchissantes en cas de circulation la nuit (avec une lampe électrique).	Respecter la réglementation (alcool, drogue, port du casque et du gilet). Ne pas répondre aux appels en conduisant. Ne pas transporter la personne aidée sans l'accord de l'employeur. Penser à s'hydrater en cas de forte chaleur.
@	Risque infectieux lié aux déchets médicaux	Ne jamais toucher un matériel médical coupant / tranchant / piquant ou un déchet de soin (pansement, compresse).			Informer l'employeur pour lui demander d'intervenir (coordination avec le service de soins, boîte à piquants-tranchants). Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AES (accident d'exposition au sang). Afficher la procédure en cas d'AES.
4	Risque de chute en nettoyant les vitres en hauteur	Avoir recours à un service spécialisé si les vitres ont une configuration particulière. Disposer du matériel nécessaire pour le nettoyage en hauteur (perche télescopique, escabeau 3 marches sécurisé).		Porter des chaussures qui tiennent bien le pied et qui sont non glissantes.	Ne faire de nettoyage en hauteur qu'avec le matériel adapté.
2	Risque de TMS liés au repassage	Utiliser une table à hauteur réglable. Alterner les tâches pour soulager les articulations sollicitées (dos, cou, épaules, coude, poignet).			
0	Risque de TMS liés à la mobilisation des enfants en bas-âge	Éviter de porter un enfant en âge de marcher. Utiliser un marchepied pour l'enfant en âge de marcher (lavage des mains, accès aux toilettes, accès à la chaise, accès au lit). Faire manger l'enfant dans une chaise rehaussée.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP petite enfance). Maintenir et actualiser les compétences.
	Risque infectieux lié au contact avec des personnes malades	Hygiène des mains: lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique. Utiliser des mouchoirs en papier à jeter aussitôt après utilisation dans une poubelle fermée. Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les objets utilisés par la personne.		Informer le salarié des mesures à mettre en œuvre si besoin selon les pathologies: gants, blouse, masque.	Préconiser la vaccination contre la grippe pour les salariés. Être à jour de ses vaccinations.

CHAMBRES ET SALLES DE BAIN EN ÉTABLISSEMENT

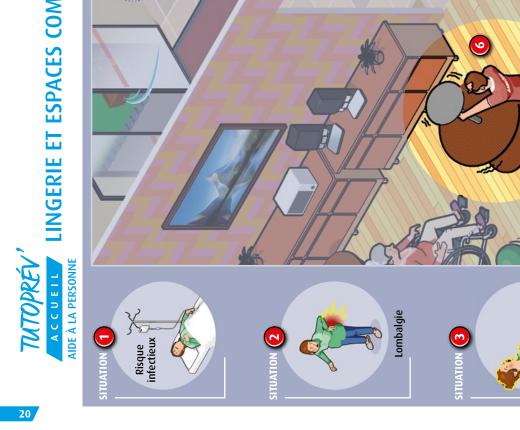




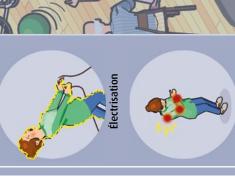
CHAMBRES ET SALLES DE BAIN EN ÉTABLISSEMENT

N° de tuation	Risque	Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
9	Risque de heurts lors du déplacement du lève-personne	Libérer l'espace en réorganisant l'agencement, en limitant le nombre de meubles. Réévaluer le mode de mobilisation. Installer un lève-personne plafonnier.		Porter des chaussures fermées maintenant le pied et antidérapantes.	
~	Risque de TMS liés au transfert et à la mobilisation de la personne	Évaluer le degré d'autonomie de la personne pour utiliser au mieux ses capadités et, le cas échéant, utiliser les aides techniques appropriées (guidon pivotant, verticalisateur, lit à hauteur variable, planche de transfert). Disposer de ces aides en nombre suffisant à proximité des chambres.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP 2S). Maintenir et actualiser les compétences en PRAP 2S. Former à l'utilisation et à l'intégration des aides techniques dans le soin.
	Risques psychosociaux	Organiser le travail en tenant compte du projet de vie du résident pour éviter les comportements de rejet, de refus, d'agressivité (horaires, habitudes de vie, travail en binôme). Privilégier la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs par des personnes formées.			Former les intervenants pour: – accompagner les personnes atteintes de troubles cognitifs (Alzheimer et apparentés), – « gérer le refus du résident ». Échanger avec l'équipe pluridisciplinaire.
m	Risque de lombalgie	Utiliser une chaise de douche à hauteur variable et inclinable. S'asseoir sur un marchepied. Disposer de ces aides en nombre suffisant à proximité des chambres.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP 2S). Maintenir et actualiser les compétences en PRAP 2S.
	Risque infectieux au contact de la plaie	Hygiène des mains: lavage à l'eau et au savon ou friction hydro-alcoolique.		Porter des gants à usage unique si risque de contact avec liquides biologiques ou plaie aux mains du salarié.	Ne jamais toucher un matériel médical coupant / tranchant / piquant ou un déchet de soin (pansement, compresse). Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AES (accident d'exposition au sang). Afficher la procédure en cas d'AES.
4	Risque de TMS en poussant/tirant le chariot de distribution des plateaux-repas	Utiliser un tracteur/pousseur motorisé. Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots. Utiliser des chariots bas permettant une bonne visibilité. Implanter des offices à chaque étage. Dès la conception ou en phase de rénovation, prévoir des monte-plats desservant les étages.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
u	Risque de chute	Veiller au réglage de la puissance du jet de la douche pour limiter les éclaboussures. Installer des barres d'appui dans la douche. Privilégier des sols antidérapants avec une pente permettant l'évacuation de l'eau. Installer une douche à l'italienne. Utiliser une chaise de douche à hauteur variable disponible dans chaque salle de bain.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
	Inconfort de travail			Disposer d'une paire de chaussures spécifique aux activités en milieu humide (douche, balnéothérapie). Utiliser un tablier jetable.	Disposer d'une tenue de rechange en cas de besoin.
o	Risque chimique	Supprimer les contenants intermédiaires (les produits sont préparés dans un local spécifique de dilution). Mettre en place des stations de distribution automatique à chaque étage. Utiliser des unidoses ou des produits déjà dilués. Se servir d'une autolaveuse.		Porter des gants.	Former les intervenants à l'utilisation des produits chimiques en se référant aux fiches de données de sécurité. Étiqueter les contenants en cas de transvasement.

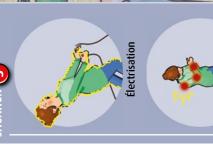
LINGERIE ET ESPACES COMMUNS EN ÉTABLISSEMENT



Risques psychosociaux

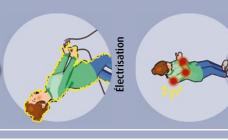


Douleurs aux membres supérieurs



Risques psychosociaux

Douleurs au dos et membres supérieurs





LINGERIE ET ESPACES COMMUNS EN ÉTABLISSEMENT

Mesures de protection individuelle (formation – information – consignes)	Porter des gants, un Respecter le code couleur des sacs. tablier plastique. Sensibiliser les intervenants aux risques infectieux. Intégrer, dans les formations internes sur les risques infectieux, l'utilisation des sacs hydrosolubles (sacs rouges).	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC). Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.	Faire intervenir l'équipe technique en cas d'anomalie avant de reprendre le travail.	Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.	Former les intervenants à l'accueil du public en intégrant la gestion des conflits.	Former les personnes confrontées à la fin de vie. Organiser le collectif de travail (groupe de parole, réunions en équipe pluridisciplinaire) pour favoriser les échanges sur les situations difficiles.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP IBC).
Mesures de protection collective	Renouveler l'air par ventilation générale. Nettoyer les locaux régulièrement.						
Mesures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Placer le local de tri en température régulée. Mettre à disposition et utiliser des sacs hydrosolubles ou à liens hydrosolubles (sacs rouges) réservés aux germes très résistants et contagieux (gale, poux, clostridium). Ne pas secouer le linge ni le mettre en contact direct avec la tenue.	Rehausser le sèche-linge pour éviter de se baisser. Utiliser un sèche-linge de type industriel dont la hauteur de chargement évite de se baisser. Éviter la superposition des machines. Utiliser un chariot à fond relevable pour le transfert vers le sèche-linge et vers le repassage.	Mettre en place une maintenance préventive des équipements de travail.	Utiliser une table de repassage à hauteur variable, avec potence sur rail et éclairage intégré. Utiliser une presse ou un mannequin de repassage pour les vêtements et une calandre pour le linge plat. Alimenter la centrale directement sur le réseau d'eau. Organiser une rotation des postes pour limiter les temps de repassage. Utiliser du linge infroissable (nappes, serviettes).	Identifier les tâches nécessitant de la concentration pour disposer d'un temps et d'un espace spécifiques pour les traiter. Organiser des relais de poste d'accueil pendant les périodes de surcharge (par exemple, transfert du standard téléphonique durant certaines plages horaires).	Se faire accompagner par l'équipe spécialisée dans les soins palliatifs.	Équiper le mobilier de roulettes ou utiliser des supports mobiles (chariots) facilitant leur déplacement. S'équiper de tables roulantes et pliantes, encastrables pour le rangement. Dédier une salle pour les animations.
Risque	Risque infectieux	Risque de TMS lors de la manutention du linge	Risque électrique	Risque de TMS liés aux opérations de repassage	Risques psychosociaux liés au contact avec le public	Risques psychosociaux face à la souffrance et à la fin de vie des résidents	Risques liés à la manutention
N° de situation	•	©	•		4	G	o

Pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat. Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin) 14, rue Adolphe-Seyboth CS 10392 67010 Strasbourg cedex tél. 03 88 14 33 00 fax 03 88 23 54 13 prevention.documentation@carsat-am.fr www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)

3, place du Roi-George BP 31062 57036 Metz cedex 1 tél. 03 87 66 86 22 fax 03 87 55 98 65 www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)

11, avenue De-Lattre-de-Tassigny BP 70488 68018 Colmar cedex tél. 03 69 45 10 12 fax 03 89 21 62 21 www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde, 40 Landes, 47 Lot-et-Garonne, 64 Pyrénées-Atlantiques) 80, avenue de la Jallère 33053 Bordeaux cedex tél. 05 56 11 64 36 documentation.prevention@ carsat-aquitaine.fr www.carsat-aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire, 63 Puy-de-Dôme) Espace Entreprises Clermont République 63036 Clermont-Ferrand cedex 9 tél. 04 73 42 70 19 fax 04 73 42 70 15 offredoc@carsat-auvergne.fr www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE -FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura, 58 Nièvre, 70 Haute-Saône, 71 Saône-et-Loire, 89 Yonne, 90 Territoire de Belfort) 46, rue Elsa-Triolet 21044 Dijon cedex tél. 03 80 33 13 92 fax 03 80 33 19 62 documentation.prevention@carsat-bfc.fr www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère, 35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan) 236, rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 09 tél. 02 99 26 74 63 fax 02 99 26 70 48 drp.cdi@carsat-bretagne.fr www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE - VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre, 37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret) 36, rue Xaintrailles CS44406 45044 Orléans cedex 1 tél. 02 38 79 70 21 prev@carsat-centre.fr www.carsat-cvl.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime, 19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres, 86 Vienne, 87 Haute-Vienne) 37. avenue du Président-René-Cotv 87048 Limoges cedex tél. 05 55 45 39 04 fax 05 55 45 71 45 cirp@carsat-centreouest.fr www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne, 78 Yvelines, 91 Essonne, 92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis, 94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise) 17-19, place de l'Argonne 75019 Paris tél. 01 40 05 32 64 fax 01 40 05 38 84 demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr www.cramiffr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault, 48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales) 29, cours Gambetta 34068 Montpellier cedex 2 tél. 04 67 12 95 55 fax 04 67 12 95 56 prevdoc@carsat-lr.fr www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne) 2, rue Georges-Vivent 31065 Toulouse cedex 9 tél. 36 79 fax 05 62 14 88 24 doc.prev@carsat-mp.fr www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne, 52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle, 55 Meuse, 88 Vosges) 81 à 85, rue de Metz 54073 Nancy cedex tél. 03 83 34 49 02 fax 03 83 34 48 70 documentation.prevention@carsat-nordest.fr www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 80 Somme) 11, allée Vauban 59662 Villeneuve-d'Ascq cedex tél. 03 20 05 60 28 fax 03 20 05 79 30 bedprevention@carsat-nordpicardie.fr www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche, 61 Orne, 76 Seine-Maritime) Avenue du Grand-Cours 76028 Rouen cedex tél. 02 35 03 58 22 fax 02 35 03 60 76 prevention@carsat-normandie.fr . www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire, 53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée) 2, place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9 tél. 02 51 72 84 08 fax 02 51 82 31 62 documentation.rp@carsat-pl.fr www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère, 42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie, 74 Haute-Savoie) 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 3 tél. 04 72 91 97 92 fax 04 72 91 98 55 preventionrp@carsat-ra.fr www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence, 05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes, 13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud, 2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse) 35, rue George 13386 Marseille cedex 20 tél. 04 91 85 85 36 fax 04 91 85 75 66 documentation.prevention@carsat-sudest.fr www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Espace Amédée Fengarol, bât. H Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13 risquesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr www.cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels CS 37015, 97307 Cayenne cedex tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01 prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4, boulevard Doret, CS 53001 97741 Saint-Denis cedex 9 tél. 02 62 90 47 00 - fax 02 62 90 47 01 prevention@cgss.re www.cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

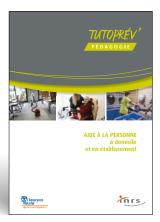
Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2 tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 76 19 - fax 05 96 51 81 54 documentation.atmp@cgss-martinique.fr www.cgss-martinique.fr

«TutoPrév' accueil Aide à la personne » fait partie d'une collection intitulée «TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

«TutoPrév' accueil Aide à la personne » est destiné à l'accueil des nouveaux arrivants : jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...

Un outil complète «TutoPrév' accueil Aide à la personne »:

«TutoPrév' pédagogie Aide à la personne » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (Centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.





Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles 65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4463

2º édition • novembre 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2418-6

Avec la participation de:

- > la CNAM
- > la DGE mission SAP
- > la Carsat de Languedoc-Roussillon
- > la Carsat de Midi-Pyrénées
- > la Carsat de Bretagne
- > la Carsat de Normandie
- > la Cram Île-de-France
- l'académie d'Orléans/Tours (Éducation nationale)
- > l'académie de Bordeaux (Éducation nationale)
- > le CGSS de la Martinique
- > DomusVi
- > Adessadomicile







